

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

<b>Bureau :</b>	SANCHEZ GAETANINO HARTMANN NOBS SCHWEIZER GHUKASYAN	Francisco Marco Esther Cyril Adriana Davit	S MCG Ve UDC LR LJS	Président 2 <sup>e</sup> vice-président 1 <sup>ère</sup> secrétaire 2 <sup>e</sup> secrétaire Membre Membre
<b>Membres :</b>	AHMED BAERISWYL BARONA GARCES BUCHER CLERC FONTANINI FREHNER GAMBERINI GUALZATA GÜL HAAS HALIMI HAGMANN HILLEMANNS HYKA JORDAN KESKIN FEMENIAS KURTI LÉCHENNE LIA MASTROIANNI MURCIANO PONCET REYNAUD TESFAI UM	Saud Steeve Elisa Denis Tobias Marco Antoine Luca Muriel Mehmet Rachel Hysri André Harmut Alexandre Didier Gulay Agron Fanny Marco Giovanni Claudine Philippe Geneviève Temerza Esther	S LJS S Ve LC-VL S LR UDC LC-VL MCG LC-VL S LR S UDC MCG Ve LJS S UDC UDC S MCG Ve Ve Ve	
<b>Excusés :</b>	BUSSET DELUERMOZ FERATI LOKAJ LÜTHI ZAÂFRANI	Jean-Bernard Cosima Bektesh Ardonat Badia Victoria	LC-VL LC-VL MCG LC-VL S Ve	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
<b>Assistant :</b>	TREMBLET OSMANI BOCCARD	Laurent Xhevrie Damien	LC-VL S Ve	Maire Conseillère administrative Conseiller administratif

LC-VL Le Centre-Vert'libéraux  
 LJS Libertés et justice sociale  
 MCG Mouvement citoyens genevois  
 Ve Les Vert.e.s

LR Parti libéral radical  
 S Parti socialiste  
 UDC Union démocratique du centre

## **ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de M. Didier Jordan (MCG) en remplacement de M. Alban Osmani, démissionnaire.
2. Election de la présidence de la commission coopération et solidarité internationales, en remplacement de M. Mehmet Gül (MCG), démissionnaire de cette présidence.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

*Points non-traités lors de la dernière séance :*

6. Résolution n° 2025-01a présentée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme d'équipements publics et une image directrice pour le développement du site de Corzon ainsi que l'établissement d'un partenariat avec l'association des EMS de Meyrin et la Fondation EMS Jura la Tour, en vue de l'identification d'un site permettant l'accueil d'un nouvel EMS sur le territoire de la Commune. **Rapport de la commission urbanisme** (C. Nobs, UDC)
7. Motion n° 2025-09 présentée par Tobias Clerc, Ardonat Lokaj, Hysri Halimi, Elisa Barona Garces, Bektesh Ferati, Mehmet Gül, Philippe Poncet, Davit Ghukasyan et Cyril Nobs demandant à renforcer l'image et la cohésion du Conseil municipal par l'acquisition d'équipements sportifs adaptés aux compétitions intercommunales.

*Nouveaux objets :*

8. Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin ».
9. Délibération n° 2025-29 relative à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets, de la Ville de Meyrin.
10. Délibération n° 2025-30 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 538'300.- destiné à financer le remplacement de 3 véhicules et une machine de chantier, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule et de 2 vélos électriques pour les besoins des services Technique & voirie, Paysage & biodiversité et Solidarités & cohésion sociale, et à la mise en place de bornes électriques.
11. Annonces de projets.
12. Propositions individuelles.
13. Questions.

\* \* \*

Le Président ouvre la séance à 18h30 et salue l'ensemble des personnes présentes. Il excuse les absences de Mmes Deluermoz, Lüthi et Zaâfrani et de MM. Busset, Ferati et Lokaj et les arrivées tardives de Mme Barona Garces et Mme Um. Il souhaite par ailleurs un prompt rétablissement à M. Busset, malheureusement hospitalisé.

Le Président rappelle que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau, par écrit avant la pause. Il indique que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal du 27 janvier 2026 est fixé au **mercredi 14 janvier à minuit**.

Il rappelle ensuite que les prises de position des groupes et autres rapports doivent être envoyés à [secretariat.general@meyrin.ch](mailto:secretariat.general@meyrin.ch), le plus tôt possible, dès la fin de la séance.

Il rappelle enfin qu'il convient de respecter le code de bonne conduite et invite celles et ceux qui en ont oublié le contenu à le relire.

\* \* \*

## **1. Assermentation de M. Didier Jordan (MCG) en remplacement de M. Alban Osmani, démissionnaire**

**M. Sanchez** invite M. Jordan à venir se positionner au centre de l'hémicycle afin de procéder à la lecture du serment et demande à l'assistance de se lever. Il procède à la lecture du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

**M. Jordan** le jure.

*Applaudissements*

\* \* \*

## **2. Election de la présidence de la commission coopération et solidarité internationales, en remplacement de M. Mehmet Güл (MCG), démissionnaire de cette présidence**

**M. Sanchez** souhaiterait faire la synthèse d'un courrier du SAFCO au sujet des clarifications apportées, à la suite d'une demande du groupe LJS portant sur la légalité d'un changement de parti en cours de législature. En substance, la réponse du SAFCO indique qu'après un examen approfondi de la loi sur l'administration des communes ainsi que du règlement du Conseil municipal de la commune de Meyrin, il n'y a aucune interdiction quant à la modification ultérieure aux résultats ressortis des urnes de l'appartenance à un groupe politique. De plus, la formulation du RCM implique, a contrario qu'un membre qui quitte son groupe peut en rejoindre un autre. Cette faculté est conforme au règlement communal, lequel n'entre en contradiction

avec aucune disposition du droit cantonal. Le SAFCO ajoute qu'un membre du Conseil municipal rejoignant un nouveau groupe peut être désigné ou confirmé au sein d'une commission, et peut également être élu à sa présidence, dans le cadre prévu par le RCM. En conclusion, il n'existe aucun obstacle légal à ce qu'un membre du Conseil municipal quitte son groupe politique pour un rejoindre un autre, ni à ce qu'il soit nommé ou élu président d'une commission dans le cadre prévu par votre règlement.

**M. Gaetanino** annonce que le MCG propose M. Agron Kurti en remplacement de M. Gül.

**M. Bucher** indique qu'il souhaite donner la prise de position de son groupe sur ce point. Il relève qu'il y a deux étiques qui s'opposent : la question purement règlementaire, qui est en l'occurrence respectée par le candidat, ainsi que l'éthique démocratique, raison pour laquelle les Vert.e.s auront la liberté de vote. Il rappelle que les sièges au Conseil municipal sont d'abord attribués par parti et ensuite par personne. Il observe qu'il y a un processus en cours pour changer le RCM, bien que cela n'influence en rien le vote de ce soir.

*Arrivée de Mme Barona Garces à 18h43.*

**M. Ghukasyan** souhaiterait rebondir dans la mesure où la réponse du SAFCO ne satisfait pas du tout le groupe LJS. Il estime que la situation est ambiguë puisqu'elle a amené le MCG à désormais avoir 5 sièges. Il ajoute qu'ils ne vont toutefois pas bloquer les institutions, raison pour laquelle ils ne s'opposeront pas à la remise à l'ordre du jour de ce point.

**M. Lia** remercie M. Bucher pour sa prise de position, mais il considère qu'il y a deux solutions pour s'opposer à cette élection : soit une motion d'ordre, soit la proposition d'un second candidat. Il estime donc que l'on devrait enterrer la hache de guerre et aller de l'avant.

**M. Gaetanino** souhaite rappeler au Conseil municipal qu'il n'est pas là ce soir pour décider de la possibilité légale de changer de parti car toutes les vérifications légales ont déjà été faites. Il relève qu'il s'agit ici d'un vote sur la présidence d'une commission qui revient en principe au MCG. Il estime qu'il y a en quelque sorte un délit de faciès envers M. Kurti. Il invite donc les membres du Conseil municipal à bien réfléchir car, dans le cas contraire, le MCG s'opposera à toute élection des autres groupes au sein des commissions.

**M. Sanchez** met aux voix l'élection de M. Kurti, laquelle est approuvée par 15 oui, 14 abstentions et 2 non

**M. Kurti est élu.**

\* \* \*

### **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

#### **a) Séance de réserve**

**M. Sanchez** indique que la séance de réserve initialement prévue demain est annulée car il semble que l'on puisse épouser l'ordre du jour aujourd'hui.

#### **b) Marmite de l'Escalade**

En l'absence de M. Busset, c'est Mme Schweizer qui cassera la marmite avec M. Hyka.

#### **c) MCM : concert de Noël**

Le concert de Noël du MCM aura lieu le 21 décembre à 17h30 à l'aula des Vergers à l'Ecole de musique. Grâce à un effectif triplé et l'engagement d'un coordinateur pédagogique, la pérennité de cette école est assurée. De plus, la création d'un ensemble junior est prévue pour, à terme, garnir les rangs de la MCM.

\* \* \*

### **4. Communications du Conseil administratif**

#### **Extension de l'école de Cointrin**

À la suite de l'entrée en force de l'autorisation de construire délivrée le 26 février 2025, le chantier de l'extension de l'école de Cointrin a pu démarrer début avril. Pour rappel, ces travaux ont pour objectifs la création de 6 nouvelles salles de classe de 80 m<sup>2</sup> et de 3 salles polyvalentes de 100 m<sup>2</sup> (salle de rythmique, salle de jeux et atelier d'arts visuels) permettant d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans cette école. Initialement prévue pour être terminée d'ici la fin de l'année 2025, le planning actualisé vise aujourd'hui une date de livraison dans le courant du mois d'avril 2026. Le DIP est informé de cette situation et est prêt à prendre possession des locaux - principalement les trois espaces polyvalents - en cours d'année, dès qu'ils seront prêts.

\*\*\*\*

#### **Nouvelle collaboratrice au secrétariat politique**

Comme annoncé lors de la présentation des entités du secrétariat général en séance de direction élargie, le 17 septembre dernier, le secrétariat politique a connu récemment un changement notable. En effet, Mme Belén Nion Eklu, assistante politique pendant plus de 17 ans, a rejoint le pôle durabilité en tant que chargée de missions en durabilité. Nous profitons de cette communication pour lui adresser nos sincères remerciements et lui souhaitons le meilleur pour les années à venir dans sa nouvelle fonction.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> décembre, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Manuela Canabal qui désormais occupe la fonction d'assistante politique aux côtés de M. Sébastien Pasche. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'administration meyrinoise et vous remercions d'avance d'en faire de même.

*Applaudissements.*

\*\*\*\*

### **Accident de circulation à l'avenue de Mategnin**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2025, un accident de la circulation a eu lieu à l'avenue de Mategnin, sur le passage pour piétons situé face du Château de Feuillasse.

Une enquête est en cours auprès de la Police cantonale. Cette artère faisant partie du réseau cantonal structurant, nous avons dans les jours qui ont suivi cet accident, interpellé par courrier l'Office cantonal des transports afin qu'il établisse une analyse complète du lieu. Cette dernière devra notamment prendre en compte l'éclairage, la signalisation horizontale et verticale, la vitesse ainsi que les différentes mobilités.

Dans l'intervalle, la patrouilleuse travaillant au passage piéton du chemin de la Citadelle est maintenue et les enfants de Feuillasse ont été invités à l'utiliser sur le chemin de l'école.

\* \* \*

### **5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 20 mai 2025, question de M. Fontanini*

#### **Tarification des parkings P1-P2**

Il n'est pas prévu que le Conseil administratif interfère dans la gestion privée des parkings du centre commercial de Meyrin centre, et plus particulièrement sur la politique des tarifs pratiqués. En effet, l'entité privée qui gère les parkings est la mieux placée pour déterminer une tarification qui n'est pas dissuasive pour les usagères et usagers tout en permettant d'assurer une rentabilité suffisante afin de rembourser la dette liée à l'investissement de ce nouvel ouvrage.

\* \* \*

**6. Résolution n° 2025-01a présentée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme d'équipements publics et une image directrice pour le développement du site de Corzon ainsi que l'établissement d'un partenariat avec l'association des EMS de Meyrin et la Fondation EMS Jura la Tour, en vue de l'identification d'un site permettant l'accueil d'un nouvel EMS sur le territoire de la Commune. Rapport de la commission urbanisme (C. Nobs, UDC)**

**M. Nobs** procède à la lecture de son rapport :

« *La Commission de l'Urbanisme s'est réunie le 5 novembre 2025 en deux séances successives (18h30–20h05 puis 20h40–22h00) afin d'examiner la résolution n°2025-01a du Conseil administratif. Celle-ci vise à formaliser un programme d'équipements publics et une image directrice pour le site de Corzon, ainsi qu'à préciser les conditions d'un partenariat avec la Fondation EMS Jura–La Tour en vue de l'identification d'un site permettant l'accueil d'un nouvel EMS sur le territoire de Meyrin.*

*Les deux séances ont permis : un rappel complet des études menées sur Corzon, l'analyse comparative des scénarios de développement du site, l'examen des alternatives d'implantation d'un EMS, un tour de table politique approfondi, l'adoption d'amendements, et finalement le vote d'un préavis favorable, assorti de deux abstentions (Ve).*

*Le conseiller administratif Damien Boccard et les représentants du service de l'urbanisme (O. Balsiger et H. Opolka) rappellent la chronologie du dossier :*

*2023–2024 : décisions successives du Conseil municipal intégrant crèches, sport pour tous, agriculture urbaine et réflexion sur un EMS.*

*2023 : image directrice lancée, crédits votés.*

*2024 : résolution fixant à 180 places le besoin d'EMS sur la commune.*

*2025 : volonté du nouveau Conseil administratif de relancer le projet et de clarifier l'orientation.*

*Le site de Corzon (19'000 m<sup>2</sup>), situé en zone de développement 3, accueille aujourd'hui des installations provisoires (parascolaire, potagers, espaces sportifs, cirque, fêtes des écoles). Les études ont montré l'importance de préserver un vaste espace vert et de maintenir un bâti de faible hauteur afin de conserver la vue sur le Jura.*

*Deux scénarios urbanistiques ont été présentés : regroupement des équipements en bande, libération d'un grand parc central, maintien partiel des gradins, création de deux EVE (180 places), espace intergénérationnel et maison de l'alimentation.*

*Les études indiquent :*

*Un EMS 108 lits est impossible sur Corzon (hauteurs, distances légales, gabarits).*

*Un EMS 80 lits est théoriquement possible, mais entraînerait une densification trop élevée, des nuisances supplémentaires (livraisons, ambulances, visiteurs), réduction du parc, perte d'une EVE et risques d'oppositions importants.*

*Conclusion technique et politique : Corzon n'est pas recommandé pour accueillir un EMS. L'administration présente une étude préliminaire pour le site de Champs-*

*Fréchets démontrant que le parking des Champs- Fréchets constitue une option réaliste, maîtrise foncière partielle déjà assurée, discussions en cours pour acquérir une partie du centre commercial, possibilité d'y construire un EMS de 80 à 108 lits, meilleure cohérence urbanistique avec le tissu bâti, dérogation PLQ jugée probable et horizon possible 2032–2033.*

*Plusieurs commissaires saluent cette option, vue comme plus favorable, plus accessible et moins conflictuelle.*

*Questions et échanges :*

*Pourquoi maintenir les anciens gradins ?*

*Réponse : Valeur historique, gestion du talus, fonction d'assise. Une réévaluation ultérieure reste possible.*

*Prise en compte du réchauffement climatique dans les crèches ?*

*Réponse : Avant-toits, inertie thermique, ventilation naturelle, vitrages adaptés. Possibilité d'intégrer des jeux d'eau.*

*Utilisation du crédit d'étude sur l'image directrice ?*

*Réponse : Dépassement du budget initial dû à l'intégration de l'EMS, compensé par le fonctionnement du service.*

*Pourquoi privilégier les crèches plutôt que l'EMS sur Corzon ?*

*Réponse : Les crèches sont une compétence communale prioritaire avec forte demande. L'EMS relève du canton et peut être mieux situé ailleurs.*

*Où seront créées les 120 places de crèche manquantes (initiative populaire)*

*Réponse : Plusieurs pistes : Centre Gilbert (45–50 places), partenariats privés à Cointrin (environ 30 places), autres sites en étude. Mise en service progressive d'ici 2030–2032.*

*Tour de table politique de la seconde séance*

*Les interventions montrent un large soutien au scénario Corzon (bâti bas + grand parc) et à la solution EMS aux Champs-Fréchets.*

*Préoccupations récurrentes : densification du territoire, maîtrise foncière future, risques de recours, modularité des espaces, anticipation de surélévations possibles, intégration d'une maison de l'alimentation.*

*Un groupe politique exprime des réserves concernant une densification jugée trop faible à Corzon, souhaitant mieux exploiter l'un des derniers terrains disponibles.*

*Les principaux amendements intégrés à la résolution :*

*Programme d'équipements publics à Corzon – version modifiée (unanimité), deux EVE (180 places), locaux modulables liés à l'alimentation et au social (épicerie solidaire, caisse alimentaire...), lieu polyvalent intergénérationnel modulable.*

*Étude de faisabilité d'un EMS à Champs-Fréchets (unanimité), Suppression du point 4 (unanimité)*

*Le Vote final du préavis de commission : 10 voix pour (PS, DC-VL, PLR, MCG, UDC), 2 abstentions (VERT)*

*Les deux séances ont permis une vision claire et partagée du projet. La commission soutient la création d'un grand parc public et d'équipements pour la petite enfance à Corzon, ainsi que l'implantation d'un EMS à Champs-Fréchets. Le préavis adopté fournit désormais un cadre politique stable pour les prochaines étapes du projet (crédits d'étude puis de réalisation)*

**M. Clerc** indique qu'il se récuse pour ce vote ainsi que pour le débat.

**M. Frehner** indique qu'il se récuse également pour ce vote ainsi que pour le débat.

**M. Sanchez** annonce que le bureau a reçu 5 amendements de la part du groupe UDC.

**M. Lia** indique qu'il va s'exprimer pour l'ensemble des amendements que l'UDC présente :

*« Le groupe UDC est globalement favorable au projet prévu pour le terrain à Corzon, néanmoins il y a à notre sens un gros manquement voire une faute politique au vu des décisions qui ont été prises par le passé par le Conseil municipal, il s'agit de la disparition de l'EMS du projet.*

*C'est pourquoi nous proposons ce soir des amendements pour corriger le tir et espérons qu'un débat constructif en suivra.*

*Nous avons tous des projets et des idées pour ce lieu, je ne vous cache pas que certains d'entre eux ne plaisent pas à notre groupe, mais sur des sujets aussi concrets, nous sommes prêts à lâcher du lest et être conciliants avec les autres groupes, notamment vis-à-vis de nos collègues représentant la gauche.*

*En premier lieu je tiens à souligner que les amendements proposés s'inscrivent pleinement dans le cadre des décisions déjà prises par notre Conseil municipal et répondent à une nécessité urgente et partagée : garantir à notre population vieillissante des infrastructures adaptées, accessibles et intégrées à la cité.*

*Les amendements respectent strictement la résolution votée à l'unanimité du Conseil municipal le 25 juin 2024, qui affirme clairement la volonté politique de construire un EMS sur le site de Corzon en priorité.*

*Lors de cette même séance, le Conseil municipal a également décidé de disposer de 180 places EMS à compter de l'année 2028, scénario impossible à tenir en cas de refus de la variante Corzon, visant plutôt horizon 2035.*

*En commission plusieurs variantes ont été proposées, notamment celles à 80 lits, qui ne remettent pas en cause la faisabilité : elles constituent des étapes réalisables et compatibles avec les limites urbanistiques du site.*

*Il nous faut parfois admettre une densification pragmatique et cohérente du territoire.*

*Notre commune se caractérise par un développement historique vertical, et force est de constater que les surfaces disponibles sont aujourd'hui extrêmement limitées. Nous n'avons pratiquement plus d'espaces pour étendre la cité horizontalement.*

*Dans ce contexte, la densification n'est plus un choix idéologique, mais une nécessité pragmatique. Et si densification il doit y avoir, elle doit se faire là où elle a*

*déjà été amorcée, et surtout à proximité immédiate des transports publics, comme c'est le cas à Corzon. Refuser la densification à Corzon, c'est la déplacer ailleurs. Il s'agit d'un fait.*

*Il faut peut-être envisager quelques innovations au vu des contraintes, parlons notamment des EVE qui sont basses et étalées : esthétiques et bien intégrées au paysage, certes, mais peu efficientes en termes d'utilisation du sol. Ne pourrions-nous pas innover ? Réfléchissons par exemple à l'utilisation des toitures, nous pourrions y intégrer des espaces partagés, des jardins potagers urbains par exemple ? Il ne s'agit que d'une idée, en réalité densifier intelligemment, cela ne doit pas forcément rimer avec serré, cloisonné et moche.*

*Et puis j'aimerais soulever un point : nous ne sommes pas des architectes, je trouve cocasses certaines discussions en commission qui ont mené à certaines contraintes.*

*Nous, nous décidons de ce que nous voulons, ensuite des professionnels payés se voient accorder un mandat et trouvent des solutions, en cela je pense que nous devons abandonner certaines contraintes géographiques et laisser libre cours à l'imagination des architectes en leur donnant un mandat clair : un terrain et exigeant sur le plan urbanistique, ouvert, utilisation optimale de l'espace, y compris en hauteur. Meyrin n'est pas Monaco Manhattan ou Singapour, mais si des solutions architecturales innovantes liées aux contraintes de ces lieux voient le jour là-bas, c'est aussi possible à Meyrin.*

*L'utilisation rationnelle des derniers sols disponibles implique des arbitrages et des concessions. Dans ces choix, l'EMS et l'accueil de nos aînés doivent rester une priorité et ne doit pas être repoussée encore et encore.*

*La Commission de développement urbain du 28 août 2024 a d'ailleurs mis en évidence une remise en question de la priorisation des programmes bâtis. Aussi, s'il s'avérait impossible de tout caser à Corzon, ce dont je doute, imaginons d'autres solutions. Je pense par exemple aux futurs locaux libérés de l'actuelle mairie, ouvrant ainsi des alternatives crédibles pour certains projets, qui tiennent sans doute à cœur mes collègues de gauche, sans sacrifier le projet de l'EMS. Ce que j'entends par là, c'est que si nous décidons par exemple de prioriser l'EMS sur le marché participatif et que les architectes ne trouvent pas de solution viable au vu de nos exigences élevées, qui dit que ce marché ne peut pas voir le jour dans les locaux de la mairie ou ailleurs ? Entre parenthèses, cela fera d'ailleurs plus sens de l'avoir à proximité immédiate du centre commercial.*

*Il faut à mon sens continuer à explorer des pistes et discuter.*

*Du concret : Parlons des alternatives pour l'EMS, en rappelant que refuser aujourd'hui l'EMS à Corzon, c'est accepter des années supplémentaires de procédures, d'oppositions et d'incertitudes.*

*Les alternatives évoquées pour la construction de l'EMS sont soit peu réalistes, soit sources quasi certaines de conflits majeurs, voyons ce qui est proposé comme alternatives à ce jour :*

- *Plusieurs lieux éloignés de la cité, coupant les résidents de leur environnement social.*

- *Le lac des Vernes : un scénario à peine croyable qui soulèverait de fortes oppositions : on n'a tout de même pas donné un lieu à la nature pour y mettre un bâtiment ?*
- *Le parking de Champs-Fréchets : et vous me voyez venir, avec quelles solutions de stationnement ? On veut la suppression du parking ? Un parking souterrain à coup sûr payant ? Vous vous exposez à un référendum de notre part à 100 % s'il ne demeure pas gratuit ou s'il est sous dimensionné. Mentionnons l'expérience du parking de la mairie pour faire un parallèle : depuis qu'il est payant, stationnement sauvage, mécontentement, voitures qui tournent pendant un quart d'heure pour une place et congestion, là où tout allait bien auparavant.*
- *Le long de la route de Meyrin : un cadre de vie difficilement défendable, mais on pourra demander aux résidents de faire des statistiques sur le nombre de véhicules frontaliers.*
- *Aux abords de l'aéroport de Cointrin à quelques battements d'aile de la piste : avec des propriétaires terriens opposés à toute densification et des résistances politiques bien connues sur les zones villas.*

*Face à ces scénarios peu adaptés voire loufoques pour certains, Corzon apparaît comme l'option la plus rationnelle, la plus avancée et la moins conflictuelle. Et Je le répète : la future libération des locaux de la mairie offre des perspectives intéressantes. Certains projets participatifs, parascolaires ou associatifs pourraient y être intégrés, permettant ainsi de limiter la pression sur le site de Corzon tout en répondant aux besoins de la population. Je crois néanmoins qu'avec de bons architectes et des directives claires, il sera possible de tout concilier, à condition de ne pas trop chipoter sur les détails.*

*En conclusion au vu des contraintes territoriales, des décisions déjà votées, de l'urgence concernant les places en EMS et des risques évidents liés aux alternatives, les amendements que nous présentons ce soir constituent une réponse pragmatique, responsable et cohérente. Je vous invite à saisir maintenant cette opportunité. Retarder ou déplacer le projet, c'est prendre le risque de ne jamais le voir aboutir.*

*Je vous demande du pragmatisme, de ne pas mettre en balance nos ainés, car pendant que nous discutons sur telle ou telle possibilité d'aménagement, il y a des conséquences concrètes pour nos anciens et leur familles.*

*Je vous demande donc de voter nos amendements et même de les sur-amender à votre tour, si vous le souhaitez. Gardons en tête que sur ces questions urbanistiques, au vu du développement actuel de la Commune, personne ne pourra être pleinement satisfait, des concessions et des priorisations sont nécessaires.*

*Enfin, pour conclure, il vaut mieux prendre son temps que de prendre une mauvaise décision, nous ne devons pas avoir peur, si l'on estime que cela ne va pas en l'état, de temporiser, de discuter et réfléchir ensemble. Peut-être reconduire ce projet en commission, éventuellement élargie, voire le refuser en l'état et revoir notre copie. »*

**M. Boccard** prend la parole :

*« Aujourd’hui je dois vous dire que je suis étonné par vos amendements alors que le Conseil administratif a présenté ce projet lors d’une séance informelle, maquette et plan à l’appui, lors de laquelle votre groupe n’a pas formulé d’observations majeures.*

*Par ailleurs, lors de la commission du 5 novembre, je relève que le groupe UDC a préavisé favorablement cette délibération. Dès lors, je ne peux être que surpris par vos amendements.*

*L’idée, comme vous pouvez le comprendre, c’est de franchir des étapes et de ne pas revenir systématiquement en arrière en commission. J’ajoute également que plus on ajoute de programmes sur un même site, plus la complexité augmente : davantage d’intervenants, de contraintes réglementaires, de risques de retards et donc de livraison. Comme vous l’avez compris, il n’est pas possible de tout faire à Corzon et en même temps assurer un projet de qualité. Le Conseil administratif souhaite un projet cohérent, qualitatif, équilibré et réalisable, mais aussi un scénario qui permet d’éviter des potentiels recours. Il n’existe pas de projet parfait mais chaque scénario implique des choix.*

*Concernant les amendements à proprement parler ;*

*Amendement 1 :*

- 1) *De formaliser un programme d’équipements publics sur le site de Corzon, comprenant :*  
*- deux EVE pour un total de 180 places, un EMS d’au minimum 80 places,*

*Comme j’avais eu l’occasion de vous informer lors de la commission du 5 novembre 2025, j’ai rencontré la Fondation EMS Jura-La Tour et la direction de l’EMS Jura et Pierre-de-la fée pour faire part de notre volonté de ne pas implanter d’EMS sur Corzon, pour des raisons urbanistiques, techniques et de cohérence de programme, risque de recours et de retard dans la mise en œuvre des programmes publics.*

*Nous vous avions informés d’une alternative sur le site des Champs-Fréchets, qui a reçu un accueil favorable de la part la fondation.*

*Vous rappeler également qu’une pré-étude de faisabilité, qu’elle a déjà été réalisée sur le site des Champs-Fréchets, démontrant que cette solution est réaliste et cohérente. Ces dernières semaines, nous avons réalisé de nouvelles pré-études urbaines. Nous avons d’ailleurs déjà pris contact avec le canton concernant les modalités de réalisation sur cette parcelle. Tout ça pour vous démonter qu’il s’agit bien d’une piste solide et concrète.*

*Concernant le nombre de places en EMS actuellement sur la Commune, il y en a sauf erreur 126 (76 à Pierre de la Fée et 50 à Jura la Tour).*

*Des besoins en places existent, c’est vrai, personne ne le nie, mais il y a aussi des projets : 60 places au Chemin de l’Avanchet, 80 à 108 places sur un site meyrinois -soit Champs-Fréchets, puis 30 places en plus à terme sur Jura la Tour. Un potentiel total de 296 places à 324 places sur le territoire meyrinois. Il rappelle que la résolution présentée au Conseil municipal parlait de 180 places.*

*Je me permets également de vous rappeler comme cela l’a été fait en commission que certaines réalisations comme la construction de crèches ou la mise à disposition de lieux pour les jeunes, le parascolaire ou les installations sportives –*

*relèvent pleinement des compétences communales mais qu'en revanche, la construction d'un EMS n'est pas de compétence communale.*

*Mais le Conseil administratif l'a dit et redit : la Commune souhaite et veut contribuer à être facilitatrice dans l'implémentation d'un EMS.*

*Concernant la densification, il a été décidé d'avoir une qualité paysagère ; une étude a été faite justement par des urbanistes et architectes professionnels pour assurer une cohérence avec le quartier et une insertion.*

*Le choix présenté relève d'un parti urbanistique adapté à un secteur considéré comme déjà très dense. Il convient de souligner également que la barre de la PPE et les immeubles situés de l'autre côté de l'avenue de Vaudagne disposent encore d'un potentiel de surélévation. Ces éléments sont à prendre en compte dans les réflexions futures. En ce qui concerne la question des recours, il explique que lors d'un précédent projet de construction d'immeuble le long de l'avenue de Vaudagne, le seul fait d'en évoquer la possibilité avait immédiatement suscité de nombreuses annonces de recours.*

*Amendement 2 :*

*Locaux de la mairie : étude en cours*

- *des locaux modulables destinés à accueillir des projets liés à l'alimentation et au social, comme une épicerie sociale et solidaire, une caisse alimentaire etc., pour en faire une maison de l'alimentation, pour peu que ces locaux n'empêchent pas l'édification de 2 EVE et de l'EMS en raison de l'espace limité,*

*Nous ne souhaitons pas mettre en opposition les programmes alors que nous avons présenté et démontré qu'il est possible de réaliser l'ensemble des programmes. mais sur deux sites distincts. »*

**Mme Murciano** remercie l'UDC pour ses amendements, mais elle trouve dommage de ne pas les avoir proposés en commission, où on aurait pu en discuter. Elle précise que le PS a pour sa part déposé des amendements en commission afin de s'assurer d'une bonne temporalité du projet. Elle est intéressée à ce qu'un EMS puisse être construit au plus vite en délivrant un DDP rapidement ; elle souhaite savoir si le Conseil administratif est prêt à construire même sans la garantie d'obtenir le petit terrain du garage à proximité. Elle estime qu'une coordination entre l'EMS du Jura et la Commune est essentielle pour assurer la bonne marche du projet. Concernant le parking, elle pense que l'on peut créer un parking souterrain, sans qu'il soit nécessairement payant ; le plus important pour elle est donc de construire un EMS au plus vite.

**M. Lia** s'excuse pour le changement de position de son groupe ; il rappelle qu'il y a eu un changement de personnes au sein de son groupe et il réitère ses excuses pour le dépôt ce jour des amendements. En entendant les propos de Mme Murciano, il demande par ailleurs quelles sont les garanties. Il se dit dérangé par les oppositions à la densification ; il considère que cela est inévitable s'il y a une volonté d'aller de l'avant avec ce projet à cet endroit. Par ailleurs, il souhaite souligner qu'il ne veut pas mettre en opposition son choix et celui du Conseil administratif.

**M. Boccard** souhaite rassurer Mme Murciano sur ses inquiétudes liées à la temporalité du projet ; il précise que le planning estimatif, sans aucun recours, prévoit l'image directrice était prévue pour 2024-2025, le crédit d'étude idéalement en 2026, le concours en 2027, l'autorisation de construire en 2027-2028, le crédit de réalisation en 2029 , les travaux en 2030-2032, puis la mise en service. Concernant Champs-Fréchets, les échéances suivantes étaient prévues : une étude de périmètre élargie en 2026, le déclassement du domaine public en 2026-27, les études projet EMS et DDP en 2028, l'autorisation de construire en 2029-30, les travaux en 2031-2033, puis la mise en service. Il relève qu'à l'heure actuelle, il y a une différence temporelle d'environ une année entre les deux projets.

**M. Bucher** indique que les Vert.e.s regrettent aussi le dépôt de ces amendements car ces débats auraient pu être faits en commission. Sur le fond, il pense que l'on ne peut qu'être d'accord avec les éléments avancés par M. Lia. Il lit un extrait de sa prise de position préparée sur cet objet : « *La délibération de ce jour pose un vrai problème aux Vert.e.s : l'espace de Corzon devrait selon nous être mieux utilisé, l'espace étant de plus en plus rare, il aurait été selon nous largement préférable de construire de façon plus dense, et aussi plus en hauteur afin de laisser plus d'espace au sol. Soyons très direct, une construction aussi étalée et de seulement un ou deux étages n'est selon nous pas assez ambitieuse et sans doute pas à la hauteur (c'est le cas de le dire!) des enjeux actuel en termes d'urbanisme. Autrement dit, nous pensons que le terrain de Corzon est sous-exploité avec ce projet, il devrait être densifié plus intensément.* » Cela dit, il observe qu'il y a une vraie solution pour un EMS à Champs-Fréchets. Il relève que, si l'on se retrouve à valider les amendements, l'on va repartir en commission et tourner en rond. Il indique qu'à ce stade, son groupe entend refuser les amendements UDC, même s'il partage les arguments sur le fond.

**M. Hagmann** souhaite souligner qu'il y a une année en arrière, le Conseil municipal a pris la décision de principe d'installer un EMS à Corzon ; les arguments du Conseil administratif de l'époque étaient, selon lui, du bric-à-brac. Il considère que le rapport lu aujourd'hui manquait un peu de précision, notamment certains éléments relatifs à une volonté de renforcer à Corzon les fondations et les murs, afin de prévoir ultérieurement un étage de plus. Du côté de Champs-Fréchets, il relève que l'ensemble des groupes s'étaient mis d'accord pour que ce dossier se fasse en parallèle du projet à Corzon, même s'il y a encore une année de décalage entre les deux calendriers, comme l'a souligné M. Boccard. Il rappelle que le centre commercial de Champs-Fréchets est à vendre ; dès lors, ils ont alors invité la Commune à prendre langue avec les propriétaires afin de racheter le centre commercial et ainsi valoriser la surface. Concernant le garage situé au bout du bâtiment, qui n'appartient pas à la même société, il a été demandé à la Commune d'aller négocier avec le propriétaire concerné, afin de trouver une solution qui puisse l'intégrer dans le projet. Il espère que les membres de la commission alors présents en séance ont relayé ces éléments dans leurs propres groupes, bien qu'ils ne figurent pas dans le rapport. Il lui semble qu'il y avait un accord tacite pour procéder de la sorte.

Amendement n° 1 (UDC) :

Le « décide » n° 1 est modifié comme suit :

1. *De formaliser un programme d'équipements publics sur le site de Corzon, comprenant :*

- *deux EVE pour un total de 180 places, et un EMS d'au minimum 80 places.*

**M. Sanchez** met aux voix **l'amendement n° 1 (UDC)**, lequel est refusé par 21 non, 7 oui et 1 abstention.

Amendement n° 2 (UDC) :

Le « décide » n° 1 est modifié comme suit :

- ~~*un local destiné à recevoir le supermarché participatif paysan des locaux modulables destinés à accueillir des projets liés à l'alimentation et au social, comme une épicerie sociale et solidaire, une caisse alimentaire etc., pour en faire une maison de l'alimentation, pour peu que ces locaux n'empêchent pas l'édification des deux EVE et de l'EMS, en raison de l'espace limité.*~~

**M. Lia** indique que les 4 autres amendements sont retirés à la suite du refus du premier amendement.

**Mme Murciano** donne lecture de la prise de position du parti socialiste :

*« Le projet en cours sur le site de Corzon vise à développer plusieurs équipements publics pour répondre aux besoins croissants de la population de Meyrin, avec une attention particulière portée à la petite enfance, la jeunesse et l'intergénérationnel. Le programme comprend notamment :*

- *Deux espaces de vie enfantine (EVE), offrant 180 places, pour répondre à une forte demande de places de crèches (environ 600 familles en liste d'attente).*
- *Un lieu polyvalent intergénérationnel pour toutes les tranches d'âge, y compris les jeunes (15-25 ans) et les seniors.*
- *Un espace dédié à l'alimentation, avec des projets comme une épicerie sociale et solidaire, en lien avec l'action sociale de la Commune.*

*Le programme a été inscrit dans le plan des investissements 2023, qui inclut également l'objectif de créer 300 places de crèche, dont 180 à Corzon, ce qui correspond à la capacité actuelle de l'Eve Cité Parc.*

*Le Conseil administratif sortant a choisi de remettre le dossier au nouveau Conseil pour le poursuivre dans un contexte plus serein. Il a aussi mentionné une initiative communale approuvée par le Conseil d'État, visant à créer ces 300 places de crèche, en réponse aux besoins des familles. Mais les EMS existants (Pierre-de-la-Fée et Jura-La Tour) arrivent à saturation et l'un d'eux nécessite une rénovation lourde.*

*La question de l'implantation d'un établissement médico-social (EMS) sur le site de Corzon a été explorée, mais des obstacles techniques et urbanistiques ont rendu ce projet difficile. La non-implantation de l'EMS à Corzon a été proposée en raison des contraintes de densité, du risque de nuisances pour le voisinage et de la*

*complexité architecturale. La priorité est donnée à un projet plus réalisable et équilibré, une alternative sur le site des Champs-Fréchets a été proposée et bien accueillie par la Fondation du Jura-La Tour.*

*En parallèle, une alternative sur le site des Champs-Fréchets a été proposée pour l'implantation d'un EMS. Ce site présente l'avantage d'une propriété foncière majoritairement communale, offrant une meilleure accessibilité et cohérence avec l'environnement urbain. Des tests ont montré qu'un EMS de 108 lits pourrait y être intégré sans perturber l'équilibre urbanistique. Ce projet permettrait également de respecter les objectifs d'accessibilité et de préserver des espaces verts. La question du stationnement sur le site de Champs-Fréchets reste ouverte. Plusieurs solutions sont envisagées, y compris l'aménagement de parkings souterrains et la réutilisation des parkings existants du quartier. L'intégration du stationnement dans le projet est un enjeu majeur pour garantir la bonne fréquentation du site par les visiteurs et les employés.*

*Le Conseil municipal a exprimé son engagement en faveur de l'extension des places de crèche et de la construction d'un nouvel EMS, tout en soulignant l'importance de concilier ces besoins sans créer de concurrence entre les projets. Certains partis ont proposé des modifications pour inscrire ces objectifs plus explicitement dans les décisions politiques, en particulier concernant la création d'un EMS à Champs-Fréchets, avec un objectif de réalisation entre 2030 et 2035.*

*Les discussions futures incluront la négociation avec les propriétaires voisins pour s'assurer de la faisabilité et des synergies possibles, et des questions ouvertes notamment pour le stationnement et les espaces extérieurs.*

*Les Socialistes de Meyrin-Cointrin ont déposé des ajouts afin de renforcer explicitement dans le texte l'engagement de créer à la fois ; des nouvelles places de crèche, un nouvel EMS et d'inscrire concrètement une étude de faisabilité pour l'EMS à Champs-Fréchets, avec objectif de réalisation 2030–2035, largement accepté par tous les partis.*

*Cela répond au besoin de prioriser un projet équilibré, réalisable rapidement et centré sur la petite enfance et les usages intergénérationnels, la demande des EMS de Meyrin et pour concevoir des espaces alimentaires et sociaux modulables, afin de garantir la flexibilité à long terme.*

*Le PS Meyrin-Cointrin votera favorablement cette résolution. »*

**M. Bucher** donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

*« Le site de Corzon est central à Meyrin. Il est à la croisée de nombreux quartiers, et desservi par le tram. Pour cette raison, les débats en commissions et les réflexions ont pris un certain temps et ont suscité de nombreux débats, ce qui est une bonne chose, lorsqu'on décide de l'avenir d'un des derniers espaces à aménager sur notre commune.*

*Pour rappel, avec le soutien des Vert.e.s la résolution 2025-02 avait été déposée et votée par tous les partis de notre conseil en début de cette année pour affirmer la volonté du Conseil municipal, face au précédent CA qui avait une vision différente.*

*Sur les différences entre les deux projets, le nouveau CA a fait un vrai travail de consensus par exemple en passant d'un espace privatif pour du parascolaire à un*

*bâtiment multigénérationnel incluant un local pour les jeunes, qui leur permettra, notamment en fin de journée et soirée, d'avoir un lieu pour se réunir.*

*La plus grosse différence est bien sûr l'EMS. Le CA nous propose de lui résERVER un autre lieu, en l'occurrence le parking de Champs-Fréchets. Les Vert.e.s estiment que ce lieu est réaliste et a du sens. En effet, même si les EMS ne sont pas de la responsabilité de la Commune, il s'agit d'une préoccupation importante pour les Vert.e.s car les besoins pour la population sont évidents.*

*Nous attendons des services concernés, et comme discuté en commission, que deux points importants soient intégrés lors des étapes suivantes du projet :*

*1. Que le bâtiment pour la maison de l'alimentation, qui inclut un lieu de vente de produits durables des paysans locaux, participatif et solidaire inclue un nombre de m<sup>2</sup> plus important, afin que cet espace puisse inclure de nombreux projets complémentaires autour de l'alimentation.*

*2. Que les fondations des bâtiments prévoient une possibilité de rehaussement à l'avenir.*

*Cependant, malgré ces regrets, nous estimons qu'il faut avancer car il y a des prestations à délivrer à la population. Évidemment les Vert.e.s ayant toujours soutenu la création de crèches se réjouissent de l'arrivée future de deux unités de 90 places, soit 180 places, d'un espace disponible pour les jeunes qui n'ont aucun lieu pour se réunir librement, et surtout de la maison de l'alimentation qui nous semble particulièrement importante pour, je cite la délibération :*

*« encourager la consommation locale et renforcer le lien social sont deux enjeux majeurs pour la Commune. Un supermarché participatif paysan accessible à tous les Meyrinois leur offrira un accès à des produits locaux, sains, abordables et de qualité, tout en soutenant les agriculteurs et producteurs de la région. Plus qu'un simple lieu de vente, il deviendra un espace de rencontres et d'échanges intergénérationnels, favorisant l'apprentissage des bonnes pratiques alimentaires et la solidarité au sein de la communauté. Grâce à son accès ouvert à toutes et tous, il constituera un pôle d'attractivité essentiel pour le site, attirant un public varié au-delà des usagers réguliers des autres équipements et créant ainsi un brassage social et intergénérationnel.».*

*En effet, une alimentation saine et durable pour toutes et tous est une dimension très importante de nos politiques communales.*

*Nous apprécions aussi le programme non bâti de ce projet, que ça soit les Incroyables comestibles, le sport pour toutes et tous, l'espace arboré, et surtout l'aspect traversant et communiquant. Nous veillerons cependant à ce que les questions de surface en plein terre, la garantie d'une arborisation de qualité, la prise en compte de la biodiversité, en résumé de l'aspect «nature» au sein du projet soient prises de manière centrale. En effet, la densification, qui permet de construire plus, devrait également permettre de dégager de la surface pour des espaces verts et naturels.*

*Les Vert.e.s soutiendront donc ce projet qui va apporter beaucoup à la population meyrinoise. Pour que ce site soit une réussite, et que sa dimension intergénérationnelle, partagée par tous les partis, soit effective, il nous semble important de lancer des travaux dans les différentes commissions concernant ces*

*projets, incluant aussi des échanges avec les acteurs locaux et la population meyrinoise : la maison de l'alimentation en commission alimentation, et l'espace intergénérationnel en commission Cohésion sociale et petite enfance, etc. Merci pour votre écoute. »*

**Mme Haas** donne lecture de la prise de position du groupe LC-VL, rédigée par M. Busset :

*« Rappelons que ce projet a été proposé pour la première fois en février 2023 à notre conseil et qu'il a été étudié à plusieurs reprises à l'aune d'une image directrice d'abord, puis de la proposition de construction d'un EMS intervenue à la suite du constat de remise aux normes de l'EMS Jura La Tour et aussi des projections démographiques de croissance des besoins de résidences de personnes âgées dans un avenir proche.*

*Cette proposition, d'abord approuvée par notre conseil, a ensuite été retravaillée par le Conseil administratif qui chercha et trouva une alternative crédible pour un EMS constructible dans la Cité de Meyrin.*

*La commission d'urbanisme put donc revenir à l'image directrice originelle du lieu, à savoir la promotion du « sport pour tous », accessible à tous les publics, ainsi que l'examen d'un équipement destiné aux 15 –25 ans, la création de 180 places de crèche, l'intégration d'un parascolaire, le maintien de potagers et l'examen d'un supermarché paysan participatif.*

*Enfin, un point déterminant dans les orientations proposées concerne la vue dégagée sur le Jura, il s'agira de préserver cette ouverture paysagère importante pour un espace public. Un ou des bâtiments limités au rez-de-chaussée plus un niveau permettra de préserver cette ouverture paysagère.*

*Notre groupe se prononcera donc favorablement sur cette résolution et vous recommande de l'appuyer également. »*

**M. Hagmann** indique partager l'avis de ses collègues précédents. Il précise que les représentants des services techniques de la Commune ont affirmé en séance qu'il est rare que le Canton s'oppose à un projet dont le terrain concerné appartient à la Commune.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Sanchez** soumet au vote la **Résolution n° 2025-01a**

**présentée par le Conseil administratif visant à formaliser un programme d'équipements publics et une image directrice pour le développement du site de Corzon ainsi que l'établissement d'un partenariat avec l'association des EMS de Meyrin et la Fondation EMS Jura la Tour, en vue de l'identification d'un site permettant l'accueil d'un nouvel EMS sur le territoire de la Commune**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la délibération n°2022-14a, votée par le Conseil municipal le 28 février 2023, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 400'000.- destiné à l'étude d'une image directrice permettant de dégager une vision globale du site de Corzon (CHF 150'000.-) et à la réalisation d'aménagements réversibles et provisoires (à hauteur de CHF 250'000.-) pour un espace de sport pour tous.tes sur le terrain de Vaudagne;

Vu la résolution n°2023-07, votée par le Conseil municipal le 12 septembre 2023, validant l'inscription de trois espaces de vie enfantine au plan des investissements pour la création de nouvelles places d'accueil, et donnant mandat au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie d'intégrer 180 places en priorité sur le site de Corzon;

Vu la résolution n°2024-01a, votée par le Conseil municipal le 25 juin 2024, relative à la garantie de l'accueil en Etablissement médico-social (EMS) pour nos aînés sur le territoire de la commune de Meyrin et la création de nouvelles places de résidence, et demandant qu'un projet de nouvel EMS soit inclus dans l'image directrice du périmètre Corzon en priorité;

Vu le plan directeur communal (PDCom) et le plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) de Meyrin;

Vu les études menées par l'administration communale ayant permis de tester des variantes possibles d'aménagement du site de Corzon;

Vu le plan des investissements 2024-2034;

Vu le rapport de la commission urbanisme;

Conformément aux articles 29, al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 décembre 2025,

## **D E C I D E**

### **PAR 27 OUI ET 1 ABSTENTION**

1. De formaliser un programme d'équipements publics sur le site de Corzon, comprenant :
  - deux EVE pour un total de 180 places,
  - des locaux modulables destinés à accueillir des projets liés à l'alimentation et au social, comme une épicerie sociale et solidaire, une caisse alimentaire etc., pour en faire une maison de l'alimentation,

- et un lieu polyvalent à vocation intergénérationnelle (pouvant accueillir si besoin du parascolaire, la population senior, des 15 à 25 ans ou tout autre besoin découlant de la mise en œuvre du plan d'action familles, enfance et jeunesse de la ville de Meyrin),
2. De réaliser ces équipements dans une bande bâtie située parallèlement et en retrait de l'avenue de Vaudagne, permettant de créer deux espaces publics : une petite esplanade côté avenue de Vaudagne et un espace vert généreux de l'autre côté, à même de recevoir différents usages (arborisation, sports pour tous, délassement, agriculture urbaine...),
  3. De revenir rapidement auprès du Conseil municipal avec un projet de délibération permettant de financer une étude de faisabilité dans le but de permettre la réalisation d'un EMS par l'association des EMS et la fondation EMS Jura – La Tour sur le parking de Champs-Fréchets, avec l'objectif d'une réalisation à l'horizon 2030-2035.

**M. Boccard** souhaite remercier le Conseil municipal pour l'acceptation de cette résolution ; il relève que ce vote n'est pas anodin puisqu'il va redessiner un large pan de la commune de Meyrin. Il souligne par ailleurs que ce vote est l'aboutissement d'un travail de plus de deux ans, d'échanges parfois nourris et de débats assez durs. Il relève que, dès son entrée en fonction, le nouveau Conseil administratif a souhaité remettre en dialogue l'ensemble des partis en testant un nouveau format de rencontres entre représentants de partis. Il ajoute que les démarches avec les EMS vont se poursuivre. Il remercie enfin l'ensemble du Conseil municipal pour son esprit de responsabilité et sa capacité à faire évoluer ses positions. Il remercie finalement l'administration à qui de nombreuses études ont été demandées. Il précise que deux délibérations seront présentées dans les mois à venir, l'une pour Corzon, l'autre pour Champs-Fréchets.

*Pause de 20h00 à 21h05.*

\* \* \*

**7. Motion n° 2025-09 présentée par Tobias Clerc, Ardonat Lokaj, Hysri Halimi, Elisa Barona Garces, Bektesh Ferati, Mehmet Gül, Philippe Poncet, Davit Ghukasyan et Cyril Nobs demandant à renforcer l'image et la cohésion du Conseil municipal par l'acquisition d'équipements sportifs adaptés aux compétitions intercommunales**

**M. Clerc** présente la motion :

*« La politique au niveau local, c'est du sport, oui, du sport de haut niveau.*

*Les conseillères municipales et les conseillers municipaux sont amenés à slalomer entre les commissions, à dunker les initiatives, ou encore à tirer à boulets rouges sur les pourfendeurs du vivre ensemble. Autant d'exercices qui exigent une endurance certaine et, osons le dire, une condition physique à toute épreuve.*

*Car exercer un mandat municipal, ce n'est pas un sprint, mais bien une course de fond. Et depuis plusieurs années déjà, un groupe d'élus propose que le Conseil municipal participe, en tant que tel, à différentes manifestations sportives.*

*Vous l'aurez compris : la législature vient à peine de débuter que nous voilà déjà à un tournant de cette dernière.*

*Plus sérieusement, le sport constitue un vecteur essentiel de cohésion, de collaboration et d'esprit d'équipe. La présence et la participation de notre Conseil municipal à des manifestations sportives cantonales s'inscrivent pleinement dans cette logique.*

*C'est pourquoi la motion demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'acquérir un équipement sportif de base aux couleurs de la Commune. Un tel équipement permettrait d'assurer une visibilité cohérente et identifiable de notre commune lors de ces événements, tout en renforçant le sentiment d'appartenance et l'image collective que projette un groupe d'élus uni et correctement équipé.*

*Au passage, j'aimerais ici remercier et saluer toutes les personnes qui ont initié la participation, qui ont participé ou qui sont venus encourager les élus et le personnel sportif de notre conseil municipal. »*

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Sanchez** indique que le bureau préconise **un vote immédiat**, proposition qui est acceptée par 30 oui, soit à l'unanimité.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Sanchez** soumet au vote la **motion n° 2025-09**

**présentée par Tobias Clerc, Ardonat Lokaj, Hysri Halimi, Elisa Barona Garces, Bektesh Ferati, Mehmet Gül, Philippe Poncet, Davit Ghukasyan et Cyril Nobs demandant à renforcer l'image et la cohésion du Conseil municipal par l'acquisition d'équipements sportifs adaptés aux compétitions intercommunales**

---

Vu l'Article 68 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst.), qui dispose que « La Confédération encourage le sport, en particulier la formation au sport. [...] Elle peut légiférer sur la pratique du sport par les jeunes et déclarer obligatoire l'enseignement du sport dans les écoles »;

Vu la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp) de 2011, qui vise, entre autres buts, à accroître les capacités physiques de la population, promouvoir la santé, valoriser la place du sport dans l'éducation et la formation, et créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève;

Vu la Constitution de la République et Canton de Genève, notamment son article 219 (Sports et loisirs), qui prévoit que l'État favorise l'accès de la population à une pratique sportive et à des loisirs diversifiés, qu'il encourage et soutienne le sport scolaire, amateur, handicap et d'élite, et que le Canton et les communes soutiennent les organisations sportives et mettent les infrastructures sportives à disposition du public et des associations;

Vu la Loi sur le sport (LSport) du canton de Genève, qui établit que les activités physiques et sportives contribuent au bien-être et au maintien de la santé de la population, que le sport est une composante de la cohésion sociale et du développement économique, et que la possibilité de développer des aptitudes physiques, intellectuelles et morales par la pratique des activités sportives doit être assurée dans le cadre du système éducatif et de la vie sociale;

Vu le Plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 à Genève, qui affirme l'ambition « d'amener chaque Genevoise et Genevois à pratiquer du sport » en assurant un accès généralisé à la pratique sportive, en soutenant les clubs, les associations et les infrastructures et en identifiant plusieurs axes : promotion du sport pour tous, sport d'élite, coopération avec les communes, etc.;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 décembre 2025,

**D E C I D E**  
**PAR 23 OUI, 4 NON ET 4 ABSTENTIONS**

- d'étudier et de réaliser l'acquisition d'une vingtaine d'équipements sportifs (tenues de football complètes et compléments adaptés à la course à pied) aux couleurs de la Commune ;
- de compléter ce matériel par des gourdes ainsi qu'une trousse de premiers secours destinée aux activités sportives du Conseil municipal.

\* \* \*

**8. Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin »**

**Mme Osmani** souhaite féliciter en premier lieu Mme Esther Um qui a récemment prêté serment en tant que députée suppléante au Grand Conseil.

*Applaudissements.*

**M. Osmani** indique ensuite que le Conseil administratif s'est en effet penché sur cette IN qui a été déclarée valide par le Conseil d'Etat le 15 octobre dernier (publication FAO le 17 octobre 2025) et qui porte en effet sur deux volets : l'un qui va dans le sens de ce que le Conseil administratif et le Conseil municipal ont pu concrétiser sous la forme notamment d'une résolution votée à l'unanimité en 2023 pour la création de places de crèches, l'inscription au plan des investissements, mais surtout la résolution 2025-01a portant sur le site de Corzon et qui vient d'être votée aujourd'hui. Elle indique que le Conseil administratif ne peut donc qu'aller dans ce sens. Elle précise en outre que les services municipaux travaillent sur

l'identification d'autres opportunités pour le développement de nouvelles structures d'accueil et de lieux de parentalité, notamment l'étude autour du Centre Gilbert. Le deuxième volet a pris plus de temps, à savoir la création d'un partenariat avec des entreprises désireuses de mettre en place des structures d'accueil de petite enfance. Elle rappelle que le fonds intercommunal ne verse des subventions qu'aux communes et aux entités intercommunales ; les entreprises n'en bénéficient donc pas. Elle observe par ailleurs que le programme d'impulsion de la Confédération va cesser prochainement et devrait être remplacé de manière durable par une allocation de frais de garde destinée directement aux parents. Elle rappelle que le coût de construction d'un EVE s'élève à environ 80'000 à 88'000.- par place ; le montant proposé par l'IN ne représente donc que 5 à 6 % du coût total d'une place, mais elle estime que cela peut être considéré comme un signe d'encouragement pour les entreprises. Elle indique que des entreprises ont déjà par le passé approché le Conseil administratif pour ce type de partenariat ; il s'agit donc d'une thématique que le Conseil administratif souhaite concrètement aborder. Elle relève néanmoins que ce soutien devrait être dévolu à la création de places pour des familles vivant sur le sol meyrinois, ce qui n'est pas précisé par le texte de l'IN. Dès lors, le Conseil administratif soutient le premier volet de l'Initiative, mais concernant le second, il souhaite étudier de modèles alternatifs, selon le contexte ; le Conseil administratif invite donc le Conseil municipal à charger le Conseil administratif de prendre contact avec les initiateurs afin de voir quelle est la suite qu'ils souhaitent donner à cette IN, compte tenu de ce qui vient d'être dit.

**M. Sanchez** rappelle qu'il n'y a pas de vote à faire sur l'entrée en matière car il s'agit d'une étape liée à la procédure de traitement de cette initiative.

**M. Sanchez** indique que le bureau propose un **renvoi en commission cohésion sociale et petite enfance**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

## 9. Délibération n° 2025-29 relative à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets de la Ville de Meyrin

**M. Tremblet** explique que cette délibération propose de travailler ensemble sur le règlement communal de la gestion des déchets, compte tenu de la nécessité pour la Commune de se conformer au droit supérieur, afin notamment d'améliorer la lisibilité du texte et d'être en cohérence avec le droit cantonal sur la gestion et valorisation des déchets. Il rappelle que la nouvelle loi genevoise a été votée en 2024 par le Grand Conseil, mais qu'elle fait l'objet d'un recours et de discussions au niveau de la Confédération car, d'une part le canton de Genève ne souhaite pas introduire une taxe sur le sac poubelle ; d'autre part le souhait du canton d'imposer un seul lieu d'incinération des déchets. Au vu de l'ancienneté du règlement, le Conseil administratif a souhaité ne pas attendre la loi cantonale et anticiper les ajustements nécessaires afin de se conformer à la loi actuelle, mais aussi à être adaptée, dès l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle loi cantonale. Il s'agit d'un long processus mené par le service de l'environnement, lequel sera, déjà ce jeudi

soir, expliqué en détail en commission durabilité et climat ; il invite dès lors le Conseil municipal à renvoyer cet objet en commission.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Sanchez** indique que le bureau propose un **renvoi en commission durabilité et climat**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**10. Délibération n° 2025-30 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 538'300.- destiné à financer le remplacement de 3 véhicules et une machine de chantier, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule et de 2 vélos électriques pour les besoins des services Technique & voirie, Paysage & biodiversité et Solidarités & cohésion sociale, et à la mise en place de bornes électriques**

**M. Tremblet** explique que, deux fois par législature, l'on établit une délibération-cadre pour le remplacement et l'acquisition de nouveaux véhicules ; il s'agit donc de la première de la sorte. Il précise que le service de l'environnement, en concertation avec les autres services de l'administration qui en avaient besoin, a préparé cet objet. Il souligne que l'objectif est donc de remplacer les véhicules concernés, à chaque fois que cela est possible et intéressant, par des véhicules électriques qui répondent ainsi aux engagements pris par la Commune en matière de durabilité et de transition énergétique. Il invite dès lors le Conseil municipal à renvoyer cet objet, comme le point précédent, en commission durabilité et climat ; une séance est déjà prévue pour le début du mois de janvier prochain.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Sanchez** indique que le bureau propose à nouveau un **renvoi en commission durabilité et climat**, proposition acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**11. annonces de projets**

Néant.

\* \* \*

**12. Propositions individuelles**

**M. Hagmann** formule une proposition concernant l'immeuble situé au 280, rte de Meyrin. Il rappelle qu'il s'agit d'un terrain appartenant à la Commune qui a octroyé un droit de superficie à la coopérative Meyrin 280. Il relève que le chantier dure

depuis bientôt 4 ans, qu'il semble mal organisé et qu'il n'avance pas. Il demande donc au Conseil administratif de fixer à la coopérative concernée une date limite à fin février 2026 afin de libérer le trottoir (domaine public) actuellement occupé par le chantier, lequel est inactif depuis des mois sur cette bande de terrain. Ceci permettrait aux usagers, écoliers et jeunes du cycle d'orientation de pouvoir à nouveau utiliser le trottoir et le chemin permettant d'accéder à la Campagne Charnaux. Il ajoute enfin qu'il lui semble que la Commune encaisse pour le moment 50% du droit de superficie, soit CHF 37'581.- par an pendant la durée du chantier, alors que la Commune pourrait encaisser le 100% de ce droit de superficie (CHF 75'162.-) si le chantier était terminé.

\* \* \*

### **13. Questions**

**Mme Um** se demande si Meyrin compte répondre à la consultation sur l'avant-projet de loi pour une alimentation saine et durable, qui court jusqu'au 5 décembre. Elle souhaiterait également connaître la position de l'ACG sur cet avant-projet : est-elle favorable au financement attendu des communes ? Elle constate que Meyrin n'a rien prévu au budget 2026 pour le financement de cette fondation et se demande s'il est donc trop tôt pour cela. Elle observe que Meyrin est engagée sur les questions d'alimentation durable, notamment en soutenant l'expérimentation de la Caisse genevoise de l'alimentation (Calim) et se demande si le Conseil administratif pourrait mettre en avant ces éléments dans sa réponse au questionnaire.

**Mme Um** souhaiterait savoir ensuite si Meyrin est impliquée dans la campagne fédérale contre les violences basées sur le genre ou n'importe quelle autre campagne sur cette même problématique.

**Mme Um** précise que ces deux questions étaient initialement prévues pour la dernière séance du Conseil municipal à fin novembre ; elle se dit toutefois intéressée à connaître les réponses du Conseil administratif, bien que les délais soient aujourd'hui passés.

**Mme Osmani** lui répond, concernant sa première interrogation, avoir été attentive à la phase de consultation initiée par le département de la cohésion sociale auprès de l'ACG pour recueillir un vote de principe et une ouverture sur la consultation au sujet de cet avant-projet de loi. Elle précise qu'à ce stade, l'on est au début de la discussion puisqu'il n'y a eu qu'une seule séance à ce sujet. Concernant les différentes campagnes de prévention et de sensibilisation liées aux violences de genre, elle se demande quels moyens Mme Um souhaite questionner sur cette thématique.

**Mme Um** indique être ouverte aux idées du Conseil administratif et souhaite savoir s'il y a une réflexion et une implication de la Commune sur ces questions. Elle souhaiterait que l'on ne passe pas à côté de cette opportunité et se dit ouverte à échanger sur ces dossiers.

**Mme Osmani** indique par ailleurs qu'elle va se renseigner sur les diverses participations de Meyrin dans le cadre de la campagne contre les violences de genre.

**M. Tremblet** précise en outre qu'il participera pour sa part, le 8 janvier prochain, en compagnie du maire de la ville de Genève Alfonso Gomez, à une rencontre organisée par les porteuses de projet de la Calim qui reçoivent des représentants de villes françaises qui ont œuvré dans leurs régions respectives pour mettre sur pied ce type de projets. Il confirme que Meyrin est donc bel et bien engagée sur la thématique de l'alimentation saine et durable. Par ailleurs, il ajoute que le département de M. Apothéloz a décidé de mettre sur pied un comité de pilotage, au sein duquel se trouvent des représentants communaux, ainsi qu'un groupe technique qui travaille en parallèle ; cette question a fait l'objet d'une présentation auprès de la commission des affaires sociales de l'AGC. Les communes ont donc décidé d'étudier la question et de se prononcer ultérieurement.

**Mme Schweizer** observe que les biscuits de Noël reçus dans le cadre de la fête de Noël pour les seniors étaient fabriqués à Martigny. Elle souligne qu'ils étaient délicieux mais se demande toutefois pourquoi une production plus locale n'a pas été privilégiée.

**Mme Murciano** revient sur la question de l'éclairage inexistant au niveau des escaliers de l'EVE de Monthoux, ce qui problème en particulier en hiver. Elle rappelle que M. Sanchez avait déjà posé cette question au cours de la législature précédente et souligne qu'une accompagnante du GIAP s'est récemment tombée à cet endroit. Elle souhaiterait donc que l'on se préoccupe de ce manque d'éclairage afin de protéger les enfants, les collaborateurs du GIAP et les parents.

\* \* \*

**M. Sanchez** remercie les personnes présentes, rappelle qu'il y a des étoiles de Noël à disposition pour les élus ; il souhaite ses meilleurs vœux aux personnes présentes et lève la séance.

**La séance est levée à 21h40/SPA.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date du **19 janvier 2026**.

La 1<sup>ère</sup> secrétaire :

Esther HARTMANN

Le président :

Francisco SANCHEZ